Commission *Réfection & Mise en séparatif Florimont & Sauffaz*
Conseil communal
Commune de Penthalaz

Rapport sur le préavis municipal 2022-12

Demande de crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, la modification du réseau d'eau potable, et la réfection du réseau électrique d'alimentation de l'éclairage public dans le secteur des chemins de Florimont, du Collège, et de Plan-Bois.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission *Réfection & Mise en séparatif Florimont & Sauffaz*, composée de Kevin Aubry, Carmine Buompreda, Pierre-Yves Dénéréaz, Nicolas Fleuret, Funda Savci, Mathieu Schopfer, et Pierre Soro, s'est réunie sur convocation de la Municipalité le lundi 2 mai 2022 à la Maison de Commune, afin de débattre et prendre position sur le préavis municipal 2022-12. Quatre membres de la commission étaient présents, deux membres étaient excusés, et un membre était absent. Étaient par ailleurs présent·e·s

- Didier Chapuis, syndic
- Valérie Codina Cervellin, municipale
- Christian Martinetti et Daniel Rochat, municipaux
- Samanta Cardaropoli et Michel Turin, membres de la commission des finances

Le préavis 2022-12 concerne la demande de crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, la modification du réseau d'eau potable, et la réfection du réseau électrique d'alimentation de l'éclairage public dans le secteur des chemins de Florimont, du Collège, et de Plan-Bois, pour un montant total de CHF 192 000.-.

Le préavis 2022-12 remplace le préavis 2022-08, sur lequel la commission avait débattu le 2 février dernier. Lors de cette séance, un membre de la commission avait fait remarquer que le préavis 2022-08 ne respectait vraisemblablement pas les règles de soumission sur les marchés publics. Donnant suite à cette remarque, la Municipalité avait alors retiré le préavis 2022-08 et confirmé que les travaux dépassant un montant de CHF 150 000.- doivent en effet faire l'objet d'un appel d'offre. Un appel d'offre sur invitation sera donc lancé pour la réalisation de la présente étude. Par ailleurs, la Municipalité a majoré le montant du présent crédit de 7 % par rapport au préavis 2022-08, anticipant une possible augmentation du niveau général de couts des travaux publics.

Motivations

Le secteur des chemins de Florimont, du Collège, et de Plan-Bois a été construit dans les années 1950. Les réseaux de distribution et d'évacuation des eaux sont vétustes : en particulier, les eaux claires et usées ne sont pas mises en séparatif et des fuites apparaissent régulièrement sur le réseau de distribution d'eau potable (on en dénombre au minimum 7 en dix ans). L'éclairage public est en fin de vie : il est notamment alimenté depuis bientôt 3 ans par un câble aérien provisoire tiré depuis le Cheminet.

Le montant, élevé, demandé pour ce crédit d'étude se justifie du fait qu'un important et complexe travail d'investigation doit être réalisé. En effet, la structure et l'état des réseaux d'eau et d'électricité existants sont mal documentés et l'accès à ceux-ci est laborieux. En particulier, le réseau d'eau usée est installé en partie sous l'espace public et en partie sous les parcelles privées, et peu de chambres de visite avaient été prévues à l'époque.

Remarques

L'obligation de raccorder les bâtiments et parcelles privées en séparatif incombant aux propriétaires, ceux-ci auront des couts conséquents à supporter. La Municipalité avertira les propriétaires et leur proposera une offre pour qu'ils puissent se raccorder en séparatif pendant la réalisation des travaux et ainsi rationaliser leurs charges.

Il n'est à ce jour pas possible de donner une estimation précise de la durée nécessaire à la réalisation des travaux d'étude, ni du montant des futurs travaux de mise en conformité. (Ceux-ci se chiffreront de toute évidence à plusieurs millions.)

Conclusion

À l'unanimité des membres présents, la Commission *Réfection & Mise en séparatif Florimont & Sauffaz* vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis 2022-12 telles qu'elles vous ont été présentées.

Le rapporteur	Mathieu Schopfer	_____
Les membres	Kevin Aubry	_____
	Carmine Buompreda	_____
	Pierre-Yvers Dénéréaz	_____
	Nicolas Fleuret	_____
	Funda Savci	_____
	Pierre Soro	_____

Penthalaz, le 31 mai 2022